



## COMMUNE DE MORILLON

### Procès-Verbal

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 juillet 2020 à 20 heures – Salle du Conseil**

**Présents :**

Mesdames Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX, Lisette CHEVRIER-DELACOSTE, Marie DUNOYER, Jocelyne PEREIRA, Béatrice REVEL, Messieurs Simon BERRENS-BETTEX, Jérémie BOUVET, Éric CONVERSY, Martin GIRAT, Alexi POLONIA, Bertrand VUILLE, Raphaël CLERENTIN, Gilles SERAPHIN

**Absents excusés :**

Madame Karine LENOIR-DENARIE (pouvoir remis à Lisette CHEVRIER-DELACOSTE)  
Monsieur Jean-Philippe PINARD (pouvoir remis à Simon BERRENS-BETTEX)

**A été nommé secrétaire :**

Monsieur Éric CONVERSY

## **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du jeudi 25 juin 2020 :**

→ Ajout du point concernant l'éclairage publique

### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

14 pour

1 abstention : Gilles Séraphin

Adopté à la majorité

### **Point 1.**

#### **Vote des Taux de Fiscalité directe locale 2020**

Exposition par Bertrand Vuille du contexte.

Taxe foncière sur le bâti : 450K€

Taxe foncière sur le non bâti : 15K€

Perspective d'investissement et de dépense à finaliser

⇒ Proposition de laisser les taux actuels

### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

14 pour maintenir les taux actuels

1 contre : Raphaël Clémentin, car il estime que la commune aurait suffisamment de revenus cette année

Adopté à la majorité

### **Point 2.**

#### **Retrait de la délibération n° 2020-26 relative à la promesse synallagmatique d'échange entre les Consorts THOMASSON et la Commune de MORILLON**

Bertrand Vuille rappelle la délibération prise à l'époque ainsi que le contexte du sujet.

1 permis a été déposé et une demande de pièces complémentaires a été faite : des frais ont été engagés par les Consorts Thomasson.

Un recours gracieux a été déposé par la SARL La Croix des Sept Frères à l'encontre de la délibération.

Bertrand Vuille rappelle que si le retrait de la délibération doit être faite, c'est avant le 6 juillet.

Intervention de Gilles Séraphin : cette démarche serait dans un souci de penser globalement à l'aménagement des Esserts.

Parole donnée à M. Thomasson : attrait affectif par rapport à ce chalet. Pas de demande de dédommagement par rapport à leurs terrains sur les Esserts. Travail en accord avec la précédente mairie + GMDS. Envie de transformer ce chalet avec son frère. Réaliser un logement (2 en vente et 1 pour la famille : pas de commerce par rapport à la proximité du restaurant « La Combe »). Rappelle que les Consorts Thomasson ont déjà avancé 25K€ par rapport au permis de construire. Volonté de faire un beau chalet dans l'esprit d'origine.

Intervention de Gilles Séraphin : les aménagements avec GMDS permettraient de conserver le chalet.

Intervention de Martin Girat : les terrassements permettraient de conserver le chalet.

### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

14 pour retirer la délibération

1 personne n'ayant pas participé → Simon Berrens-Bettex s'est retiré de ce point par rapport à des conflits d'intérêts

Adopté à l'unanimité

### **Point 3.**

#### **Soutien à la filière Forêt-Bois Locale pour la construction bois**

CONSIDERANT que l'utilisation du bois local en construction dans le respect des règles de mise en concurrence est possible ;

CONSIDERANT que les filières bois locales sont en capacité de fournir aux maîtres d'ouvrage des garanties, par le biais de la certification BOIS DES ALPES™ ;

CONSIDERANT que la collectivité pourra bénéficier d'un accompagnement des acteurs partenaires cités par ailleurs ; et que tous les outils d'aide à la décision, techniques et juridiques, permettant la mise en oeuvre de la présente délibération lui seront mis à disposition ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Morillon

Article 1er : Utilisation du bois local certifié en construction

S'ENGAGE à développer dans ses bâtiments (construction, extension, réhabilitation) l'usage du bois local certifié BOIS DES ALPES™ afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement, à la valorisation de la ressource locale et au soutien du tissu économique local ;

S'ENGAGE en tant que maître d'ouvrage à étudier la solution bois local certifié à chaque projet de la collectivité ;

S'ASSURE lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte des ressources et des savoir-faire locaux ;

S'ENGAGE à étudier et réaliser, quand c'est possible, des constructions où le bois local certifié est le matériau principal de la structure, et à vérifier, en tant que maître d'ouvrage et dès la conception de projets de bâtiment ou d'aménagement, que le maître d'oeuvre et les bureaux d'études auront bien respecté la programmation et ses objectifs en matières d'utilisation du bois local certifié ;

S'ENGAGE à porter une vigilance particulière à chaque étape du marché (programme, cahier des clauses administratives particulières, suivi des travaux) et à s'appuyer sur le guide juridique pour insérer le bois dans la commande publique.

Article 2 : Utilisation de bois local comme source d'énergie

S'ENGAGE, lors d'un choix énergétique pour (neuf ou rénovation), à réaliser, quand c'est possible une étude comparative incluant le bois énergie et en cas de proximité d'un réseau de chaleur utilisant du bois, la collectivité étudiera la possibilité d'un raccordement.

S'ASSURE qu'à la conception le maître d'oeuvre et les bureaux d'études auront bien respecté la programmation et ses objectifs en matière d'utilisation du bois. 3

S'ENGAGE à porter une attention toute particulière au choix de gestion de l'équipement ainsi qu'aux modalités de la commande du combustible bois. Ces orientations impacteront directement les possibilités d'approvisionnement en circuit de proximité, ce qui permettra la valorisation de la ressource locale.

Article 3 : Communication et information diffusée sur le territoire

S'ENGAGE à communiquer sur sa démarche et informera les partenaires sur les projets qui rentrent dans la dynamique de la présente délibération.

#### **→ ANNEXE 1**

Rque : les Grumes sont coupées dans les Alpes françaises.

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

15 pour

Adopté à l'unanimité

#### **Point 4.**

##### **Désignation du représentant élu au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal depuis le 01/01/2001.

Grâce à cette adhésion, le personnel bénéficie de prestations qui concourent à son mieux-être.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la commune. Ils représenteront la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS au sein de notre collectivité. Cela conformément à l'organisation statutaire de cette Association.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus

**Considérant** les dispositions de l'article 24-1-1 du règlement de fonctionnement du CNAS,

##### **Se porte candidat :**

Monsieur Gilles Séraphin, conseiller municipal est désigné au collège des élus, en qualité de « délégué élu » du CNAS pour le mandat 2020 – 2026.

→ ANNEXE 2

##### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

13 pour

2 abstentions : Gilles Séraphin et Bertrand Vuille

Adopté à la majorité

#### **Point 5.**

##### **Phase de test pour un marché le dimanche matin**

Réalisation d'une phase de test à partir du 12 juillet et jusqu'à fin septembre.

Si ça fonctionne, volonté de conserver ce marché toute l'année.

##### **VOTE DE L'ASSEMBLEE :**

15 pour : adopté à l'unanimité pour lancer cette phase de test

#### **Point 6.**

##### **Questions diverses**

- **Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la CLECT :**
  - Bertrand Vuille : Représentant titulaire
  - Martin Girat : Représentant suppléant
- **SM3A : Simon et Raphaël seront représentants**
- **Vote du Budget de la commune au conseil municipal du 23/07**
- **Rythme des conseils municipaux : à partir de septembre, ils auront lieu toutes les 6 semaines le jeudi soir**
- **Réunion d'équipe entre les 15 membres du conseil à caler horizon septembre**
- **Présentation lundi 6 juillet à 19h de l'étude des flux dans le village par la Sté AKENES**
- **Désignation des 3 délégués et des 3 suppléants pour les sénatoriales (possibilité de donner son pouvoir)**
- **Question de Gilles Séraphin : Ecole « Annie Bettex »**
  - Afin de préserver les locaux, demande de changer certaines serrures, changer des tuiles..
  - Réponse Simon Bettex : un point avec Julien des services techniques va être fait rapidement

- **Question de Gilles Séraphin : Route qui se situe vers l'école « Annie Bettex » : pourquoi y-t-il un énorme caillou qui barre le passage ?**
  - Réponse Simon Bettex : un travail et une concertation va démarrer sur ce sujet
- **Question de Martin Girat : dans le virage, au niveau de la patte d'oie : peu de visibilité à cause d'une haie de sapin : à qui ils appartiennent ?**
  - Point à remonter en commission pour identifier les propriétaires
- **Eclairage public :**
  - Extinction des lumières de 23h à 5h dans les secteurs qui le permettent (d'un point de vue technique), dès lundi 6 juillet
- **Remarques diverses :**
  - Beaucoup de camions traversent Morillon
  - Beaucoup d'incivilités : traversées « sauvage » dans les champs
- **Intervention dans le public de François Dénarié :**
  - Est-ce qu'une approche au niveau inter communale a été faite pour la circulation dans Morillon
    - Une étude a été réalisée mais localisée sur Morillon
    - Les autres communes n'ont pas été intégrées
    - Info : une concertation avec la population va être réalisée pendant l'été sur un plan de circulation afin de démarrer une phase test dès l'automne sur certains secteurs
  - Remarque par rapport à la nivologie en baisse au niveau du plateau des Esserts et qu'il faut imaginer une diversification.